



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. Education/CH

Objet : TRES URGENT nouveau dysfonctionnement à Bordeaux pour AS/UNSS

Paris, le 12 septembre 2014

Monsieur Bernard LEJEUNE
Directeur adjoint auprès de la Ministre de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Monsieur le Directeur Adjoint,

Nous venons d'apprendre un nouveau dysfonctionnement à Bordeaux pour le bon déroulement des activités organisées par les AS et l'UNSS.

Le Rectorat vient d'envoyer une convocation aux tuteurs des stagiaires toutes disciplines confondues, le 17 septembre, journée nationale du sport scolaire.

Vous comprendrez que nous désapprouvons totalement le choix de cette date sur une journée dans laquelle les enseignants d'EPS, dont les tuteurs, sont particulièrement impliqués.

Certaines initiatives programmées et inscrites au calendrier de l'UNSS via le site OPUSS (site UNSS) début septembre, risquent d'être perturbées voire se dérouler en l'absence de certaines associations sportives d'établissement faute d'encadrement suffisant avec l'absence des tuteurs.

D'autre part, cette situation met les tuteurs dans le plus grand embarras : privilégier l'accompagnement des stagiaires ou privilégier les AS et les élèves ?

Cette troisième atteinte au bon fonctionnement du sport scolaire dans l'académie de Bordeaux (réduire le nombre d'enseignants animateurs d'AS convoqués pour les compétitions avec la condition d'avoir le mercredi matin "libre" à l'EDT, supprimer 2 mercredis après-midi pour récupérer le vendredi de l'Ascension contre l'avis du CAEN et en dérogeant au calendrier national, et convoquer les tuteurs la journée nationale du sport scolaire) est une véritable provocation à l'encontre des enseignants qui s'engagent au quotidien pour l'accès à la pratique sportive, artistique et associative des jeunes, ainsi qu'à l'égard de la structure UNSS qui organise le sport scolaire.

Nous vous demandons d'intervenir au plus vite auprès du recteur de l'académie de Bordeaux afin de rappeler :

- conformément à ce qui écrit dans la loi 2013-595 du 08/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art 121-5) que le sport scolaire contribue, notamment, à la rénovation du système éducatif et à la lutte contre l'échec scolaire. Le rapport annexé à la loi souligne lui aussi le « rôle fondamental » que joue le sport scolaire « dans l'accès des jeunes aux sports, aux pratiques physiques artistiques et à la vie associative, créant une dynamique et une cohésion au sein des communautés éducatives et entre les établissements ».

- concernant la participation des enseignants d'EPS à l'organisation et au développement du sport scolaire dans les établissements scolaires et conformément à la note de service 2014-073 du 28/05/2014 que le forfait de 3h « constitue, en complément du service d'enseignement proprement dit, une des missions statutaires à part entière de ces enseignants ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Adjoint, à l'expression de notre considération distinguée.

Nathalie FRANÇOIS
Secrétaire Nationale

Copie à M. Waïss